

Effectif assuré

Tableau 1: Effectif 2018		Siège de l'entreprise		
		Canton du Tessin	Région Tessin	LAA total
Entreprises assurées	Nombre	37'500	37'500	618'400
	Part du total LAA (en %)	6.1%	6.1%	100.0%
Masse salariale AAP	en mio. de CHF	10'700	10'700	314'800
	Part du total LAA (en %)	3.4%	3.4%	100.0%
Travailleurs à plein temps	Nombre	151'000	151'000	4'115'000
	Part du total LAA (en %)	3.7%	3.7%	100.0%
Part des branches (en %)	Total des travailleurs à plein temps, dont..	100.0%	100.0%	100.0%
	A Agriculture, sylviculture et pêche	0.7%	0.7%	0.8%
	B, D, E Industrie, extractives et autres excl. manufacturière	1.6%	1.6%	1.3%
	C Industrie manufacturière	14.8%	14.8%	16.1%
	F Construction	10.3%	10.3%	8.0%
	G, H, I Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	23.2%	23.2%	22.9%
	J Information et communication	2.8%	2.8%	3.4%
	K Activités financières et d'assurance	3.6%	3.6%	5.5%
	L Activités immobilières	0.9%	0.9%	1.0%
	M, N Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	12.5%	12.5%	14.4%
	O, P, Q Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	24.6%	24.6%	21.9%
R, S, T, U Autres activités de services	5.0%	5.0%	4.8%	

chiffres arrondis

Quelque 37500 entreprises sont localisées dans le canton du Tessin par le biais du NPA de leur adresse de correspondance. Ce chiffre comprend également d'éventuelles implantations et autres lieux de travail qui ne se trouvent pas nécessairement au même endroit. Ce chiffre correspond à 6.1% des entreprises assurées selon la LAA.

Celles-ci occupent approximativement 151000 travailleurs à plein temps et génèrent une masse salariale de 10.7 milliards de francs, ce qui correspond à 3.7% de l'ensemble des travailleurs assurés selon la LAA et à 3.4% de la masse salariale assurée selon la LAA à l'échelle nationale.

Avec 24.6% des personnes occupées, le secteur «O, P, Q Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale» est très fortement représenté au sein du canton du Tessin (contre 21.9% des personnes occupées au niveau suisse) de même que «F Construction» qui compte 10.3% des personnes occupées (contre 8.0% à l'échelle nationale).

Accidents

Tableau 2: Accidents acceptés 2018		Siège de l'entreprise		
		Canton du Tessin	Région Tessin	LAA total
Accidents professionnels	Nombre	10'800	10'800	256'900
	Part du total LAA (en %)	4.2%	4.2%	100.0%
	Risque pour 1000 TPT	72	72	62
	Age moyen	40.0	40.0	38.1
	Part des hommes (en %)	77.5%	77.5%	74.2%
Accidents non professionnels	Nombre	17'800	17'800	543'900
	Part du total LAA (en %)	3.3%	3.3%	100.0%
	Risque pour 1000 TPT	118	118	132
	Age moyen	40.7	40.7	39.2
	Part des hommes (en %)	61.4%	61.4%	58.3%

chiffres arrondis

En 2018, les travailleurs occupés par des entreprises établies dans le canton du Tessin ont enregistré 10800 accidents professionnels acceptés, soit 4.2% des accidents professionnels assurés selon la LAA. La proportion des hommes était de 78% (contre 74% à l'échelle nationale), et l'âge moyen était de 1.9 années plus haut que la moyenne à l'échelle nationale (38.1 années). Les maladies professionnelles sont pas très nombreuses et ne sont pas prises en compte ici.

Dans le canton du Tessin, le risque d'accident professionnel s'élevait en 2018 à 72 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre supérieur de 15% à la valeur comparative nationale de 62 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps. Le risque d'accident professionnel plus élevé des entreprises sises dans le canton du Tessin s'explique notamment par la diversité sectorielle des entreprises assurées, qui est propre au canton. Il n'en demeure pas moins qu'au sein des groupes économiques, les entreprises cantonales présentent également des différences parfois considérables par rapport aux chiffres nationaux.

Par exemple, le risque d'accident au sein de «R, S, T, U Autres activités de services» est supérieur de 72% à la moyenne nationale du groupe économique.

Aux accidents professionnels viennent s'ajouter 17800 accidents non professionnels acceptés de travailleurs occupés par des entreprises du canton, ce qui représente 3.3% de l'ensemble des accidents non professionnels de la LAA. La proportion des hommes était de 61% (contre 58% à l'échelle nationale), et l'âge moyen était de 40.7 années, de 1.6 années plus haut que la moyenne à l'échelle nationale (39.2 années). Dans le canton du Tessin, le risque d'accident non professionnel s'élevait à 118 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre inférieur de 11% à la référence nationale de 132 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps.

Accidents selon le domicile et le siège de l'entreprise

Où habitent les accidentés des entreprises d'ici?

Où est le siège des entreprises des accidentés qui habitent ici?

Tableau 3.a: Canton du domicile de l'accidenté et siège de l'entreprise		Domicile à 'TI'		Siège de l'entreprise à 'TI'	
Domicile	Canton du Tessin	.	.	21100	72.2%
	autres régions de la Suisse	.	.	1000	3.4%
	à l'étranger	.	.	7100	24.4%
Siège de l'entreprise	Canton du Tessin	21100	81.4%	.	.
	autres régions de la Suisse	4800	18.6%	.	.

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Une personne domiciliée dans un canton peut travailler pour une entreprise implantée dans un autre canton; de même, une entreprise peut occuper des travailleurs domiciliés dans d'autres cantons. Cela étant, une comparaison peut mettre en lumière des liaisons économiques et des chemins de travail.

Or, à peu près trois quarts des personnes accidentées travaillant pour une entreprise ayant son siège dans le canton du Tessin sont également domiciliées dans ce même canton. Les personnes restantes résident dans d'autres régions. Parmi les accidentés travaillant pour des entreprises du canton, approximativement un quart sont des frontaliers.

Alors que, sur une année, près de 8100 accidentés n'étaient pas domiciliés dans le canton du Tessin, 4800 accidentés résidant dans ce même canton travaillaient quant à eux pour des employeurs extracantonaux.

Accidents AP selon le siège de l'entreprise et lieu de l'accident

Où se passent les accidents des entreprises d'ici?

Où est le siège de l'entreprise dont les accidents se passent ici?

Tableau 3.b: Canton du siège de l'entreprise et lieu de l'accident AP		Lieu de l'accident AP à 'TI'		Siège de l'entreprise à 'TI'	
Lieu de l'accident AP	Canton du Tessin	.	.	10300	92.2%
	autres régions de la Suisse	.	.	600	5.7%
	à l'étranger	.	.	200	2.1%
Siège de l'entreprise	Canton du Tessin	10300	86.6%	.	.
	autres régions de la Suisse	1600	13.4%	.	.

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Les travailleurs occupés par une entreprise d'un canton peuvent avoir leur lieu de travail ou d'affectation dans un autre canton. L'endroit où un accident professionnel survient fournit des indications sur le lieu d'affectation effectif de la victime. Parmi les accidents professionnels enregistrés par des entreprises du canton, 92% sont survenus dans le canton du Tessin. Les accidents restants se sont produits dans d'autres régions, et 2% à l'étranger.

Alors que dans les années 2014-2018 quelque 900 accidents professionnels d'entreprises ayant pour siège le canton du Tessin se sont produits hors du canton, près de 1600 accidents professionnels de personnes occupées par des employeurs extracantonaux sont survenus dans le canton du Tessin.

Accidents ANP selon le lieu de l'accident et le domicile

Où se passent les accidents des assurés d'ici?

Où habitent les personnes touchées par les accidents ANP qui se passent ici?

Tableau 3.c: Lieu d'accident ANP et domicile		Domicile à 'TI'		Lieu de l'accident ANP à 'TI'	
Domicile	Canton du Tessin	.	.	13200	81.5%
	autres régions de la Suisse	.	.	2500	15.2%
	à l'étranger	.	.	500	3.3%
Lieu de l'accident ANP	Canton du Tessin	13200	81.2%	.	.
	autres régions de la Suisse	1300	8.0%	.	.
	à l'étranger	1800	10.8%	.	.

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

D'autres relations apparaissent en comparant le lieu où l'accident non professionnel se produit et le lieu de domicile de la personne accidentée. De précieuses informations peuvent en être déduites quant au lieu où les loisirs sont pratiqués. Quelques 81% des accidents durant les loisirs d'assurés domiciliés dans le canton du Tessin se produisent dans les limites du canton, et moins que un sur dix se sont produits dans d'autres régions, et même 11% à l'étranger. Alors que, sur une année, près de 3100 accidents non professionnels impliquant des personnes domiciliées dans le canton du Tessin se sont produits hors du canton, 3000 accidents durant les loisirs touchant des personnes assurées d'autres cantons sont survenus dans le canton du Tessin.

Accidents durant les loisirs selon l'activité et le domicile

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 4.a: Activité durant les loisirs selon le domicile		Domicile			
		Canton du Tessin	Région de Tessin	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)					
	Bagarre, agression, dispute, action criminelle	1.4%	1.4%	1.5%	1.5%
	Fêtes populaires, rassemblements	0.4%	0.4%	0.8%	0.8%
	Occupation annexe	6.7%	6.7%	6.8%	6.8%
	Sport et jeux	27.6%	27.6%	36.0%	35.7%
	Sur le chemin du travail	2.7%	2.7%	3.7%	3.9%
	Séjour dans des maisons	32.8%	32.8%	27.4%	27.4%
	Séjour en plein air dans un espace public	24.4%	24.4%	20.5%	20.5%
	autres et inconnues	3.9%	3.9%	3.5%	3.4%
	Tous les accidents durant les loisirs	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nombre total des cas		17.3 mille	17.3 mille	505 mille	531 mille

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Les accidents de sport représentent 36% des accidents durant les loisirs ayant eu lieu en Suisse au cours des dernières années.

Si l'on considère les accidents non professionnels survenant dans le canton du Tessin, la part des accidents de sport est de 28% et donc un peu moins grande que la moyenne nationale.

Accidents de sport selon l'activité et le domicile

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 4.b: Accidents de sport selon l'activité et le domicile		Domicile			
		Canton du Tessin	Région Tessin	Suisse total	LAA total (incl. étranger)
Part des activités (en %)	41 Gymnastique, courir	9.5%	9.5%	10.2%	10.2%
	415 Jogging, courir, footing	6.0%	6.0%	5.4%	5.4%
	42 Sport de montagne	5.1%	5.1%	4.6%	4.6%
	421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	4.0%	4.0%	3.3%	3.3%
	43 Sport d'hiver	23.3%	23.3%	24.6%	24.5%
	431 Ski (alpin)	11.3%	11.3%	14.2%	14.3%
	435 Hockey sur glace	5.5%	5.5%	2.8%	2.7%
	436 Patinage, patinage artistique	1.7%	1.7%	0.9%	0.9%
	44 Sport aquatique	6.0%	6.0%	6.5%	6.5%
	441 Baignade, nage	2.9%	2.9%	3.0%	3.0%
	45 Sport de combat	1.6%	1.6%	2.5%	2.5%
	46 Jeux de balle	41.3%	41.3%	37.4%	37.3%
	461 Football	30.9%	30.9%	23.9%	23.9%
	462 Tennis	2.9%	2.9%	1.5%	1.5%
	468 Basket-ball	2.1%	2.1%	1.9%	1.9%
	47 Jeux de lancer et de boules	0.4%	0.4%	0.7%	0.7%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraîn.	2.0%	2.0%	1.5%	1.5%
	49 Autres types de sports et de jeux	10.9%	10.9%	12.0%	12.1%
	498 VTT	3.0%	3.0%	3.8%	3.8%
	Total des accidents de sport	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nombre total des cas	Tous les accidents de sport	4.8 mille	4.8 mille	182 mille	189 mille

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

La part des accidents de «Football» (31% des accidents de sport) est relativement importante parmi les habitants du canton du Tessin (au niveau suisse: 24%), suivie de «Ski (alpin)» avec 11% . La valeur correspondante pour l'ensemble de la Suisse s'élève à 14% des accidents de sport.

Avec 6% des accidents de sport, les accidents de «Hockey sur glace» sont nettement plus répandus parmi les habitants du canton du Tessin (3% au niveau suisse).

D'un point de vue statistique, les accidents de «Hockey sur glace» sont à considérer comme un sport particulièrement typique pour les habitants du canton.

Accidents de sport selon l'activité et le lieu de l'accident

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 4.c: Accidents de sport selon l'activité et le lieu de l'accident		Lieu de l'accident			
		Canton du Tessin	Région Tessin	Suisse total	LAA total (incl. étranger)
Part des activités (en %)	41 Gymnastique, courir	9.9%	9.9%	10.9%	10.2%
	415 Jogging, courir, footing	6.2%	6.2%	5.6%	5.4%
	42 Sport de montagne	9.1%	9.1%	4.3%	4.6%
	421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	8.0%	8.0%	3.0%	3.3%
	43 Sport d'hiver	12.7%	12.7%	23.8%	24.5%
	431 Ski (alpin)	3.4%	3.4%	13.1%	14.3%
	435 Hockey sur glace	5.5%	5.5%	3.1%	2.7%
	44 Sport aquatique	7.7%	7.7%	4.2%	6.5%
	441 Baignade, nage	4.4%	4.4%	2.1%	3.0%
	45 Sport de combat	1.6%	1.6%	2.7%	2.5%
	46 Jeux de balle	43.8%	43.8%	40.2%	37.3%
	460 Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey	2.3%	2.3%	2.8%	2.5%
	461 Football	32.2%	32.2%	25.8%	23.9%
	462 Tennis	3.2%	3.2%	1.5%	1.5%
	47 Jeux de lancer et de boules	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraî.	0.7%	0.7%	1.1%	1.5%
	49 Autres types de sports et de jeux	13.7%	13.7%	12.1%	12.1%
	498 VTT	5.4%	5.4%	3.7%	3.8%
	Total des accidents de sport	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nombre total des cas	Tous les accidents de sport	4.7 mille	4.7 mille	165 mille	189 mille

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Le déroulement de l'accident survenant dans un canton est, comme on a vu au tableau 3.c, aussi influencé par les accidents «importés» (des personnes domiciliées hors du canton). Avec 32% des accidents de sport, le «Football» est le sport le plus représenté, suivi par le «Excursions (sans varappe) sur sentiers» avec 8% (contre 26% voir 3% au niveau suisse).

Avec 6% des accidents de sport, les accidents de «Hockey sur glace» sont nettement plus répandus dans le canton du Tessin (3% au niveau suisse). D'un point de vue statistique, les accidents de «Excursions (sans varappe) sur sentiers» sont à considérer comme un sport particulièrement typique pour le canton.

Gravité des accidents

Tableau 5: Gravité des accidents		Siège de l'entreprise		
		Canton du Tessin	Région Tessin	LAA total
Part des accidents (en %)	Tous les accidents	100.0%	100.0%	100.0%
	dont avec un minimum de 3 jours d'incapacité de travail	52.4%	52.4%	39.5%
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité de travail)	6.6%	6.6%	4.2%
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d'incapacité de travail)	1.2%	1.2%	0.6%
Nombre total des cas	Tous les accidents	29 mille	29 mille	777 mille
	dont avec un minimum de 3 jours d'incapacité de travail	15.1 mille	15.1 mille	307 mille
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité de travail)	1.9 mille	1.9 mille	32 mille
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d'incapacité de travail)	0.3 mille	0.3 mille	4.6 mille

chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2017 avec état 2018

Pour les employés des entreprises ayant leur siège dans le canton du Tessin, environ 6.6% des accidents sont considérés comme graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité de travail).

A la moyenne, les accidents du canton sont plus graves que au niveau suisse, ou 4.2% de tous les accidents sont dans cette catégorie.

La catégorie des accidents très graves indique les cas avec un minimum de 360 jours d'incapacité de travail.